



l'agence
métropolitaine
des déchets
ménagers

AVIS DE REUNION

La séance du Comité syndical du Sycatom se tiendra :

Vendredi 22 juin 2018 à 10 h 00

Au Conseil régional Ile de France - à l'Hémicycle
57 rue de Babylone
75007 PARIS

Les points à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1 Adoption du compte-rendu de la séance du Comité syndical du 12 avril 2018
- 2 Rendu compte des délibérations prises par le Bureau par délégation du Comité syndical
- 3 Rendu compte des décisions prises par le Président par délégation du Comité syndical
- 4 Point d'étape sur la démarche RSE du Sycatom

Affaires Budgétaires

- 5 Approbation du Compte de gestion 2017
- 6 Approbation du Compte administratif 2017 et affectation des résultats 2017
- 7 Fixation d'un seuil minimum de rattachement des charges et produits à 1 500 €
- 8 Admissions en non-valeurs pour l'exercice 2018
- 9 Complément à la délibération n° C 3271 du 21 décembre 2017 sur le montant des contributions des collectivités locales pour l'année 2018
- 10 Rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers
- 11 Budget Supplémentaire 2018
- 12 Autorisation de signature de l'engagement partenarial 2018-2020 Sycatom-DRFIP

Gestion du Patrimoine Industriel

Saint-Ouen

- 13 Autorisation de lancement et de signature du lot 5 de l'opération d'intégration urbaine de Saint Ouen relatif aux travaux d'enveloppes du process de traitement des fumées et cheminées
- 14 Autorisation de signature de l'avenant n°2 au marché 17 91 030 relatif aux travaux de génie civil et VRD dans le cadre de l'opération de requalification et de passage en traitement sec des fumées du centre de Saint-Ouen
- 15 Avenant n° 2 au marché n°17 91 038 passé avec Eurovia relatif aux travaux de déplacement des réseaux existants du poste 20KV dans le cadre de l'opération d'intégration urbaine de Saint Ouen
- 16 Avenant n°1 au marché n°16 91 055 passé avec la Société VINCI relatif aux travaux de traitement des fumées

Exploitation

- 17 REP Déchets d'Eléments d'Ameublement : dispositif financier et reversement des soutiens aux collectivités adhérentes

Affaires Administratives et Personnel

- 18 Remplacement d'un Vice-Président du Sycotm